



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **13 décembre 2023 à 16h30**.

L'inscription est facultative, mais la Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

Webdiffusion

La séance ne sera pas webdiffusée en direct. Elle peut cependant être visionnée en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

Périodes de questions

Afin de permettre à tous de s'adresser au conseil, une règle de cinq (5) minutes par personne pour poser une question est en vigueur.

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1^{ère} période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2^e période de questions (d'une durée de 30 minutes) à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les gens souhaitant poser une question aux élus, mais, qui ne peuvent être présents lors de la séance, peuvent le faire :

- en acheminant leur question à greffe@bromont.com jusqu'à 15h la veille de la séance. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.

Dépôt de pétition

Le dépôt d'une pétition n'est pas permis lors d'une séance extraordinaire.



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023 À 16H30

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Aucun
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Adoption du Règlement 1138-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 6.1.1 Aucun
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.2.1 Aucun
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.3.1 Aucun
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 6.4.1 Aucun
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.5.1 Entente intermunicipale pour la mise en commun temporaire des services du directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Cowansville avec la ville de Bromont
 - 6.5.2 Création et nomination au poste de directrice adjointe/directeur adjoint, Service de sécurité incendie
 - 6.5.3 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers pour l'année 2024
 - 6.5.4 Demande de subvention – FRR Volet-4 dans le cadre d'une entente intermunicipale regroupant les villes de Bromont et Cowansville
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 6.6.1 Aucun



6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.7.1 Aucun

6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.8.1 Aucun

6.9 DIRECTION GÉNÉRALE

6.9.1 Aucun

6.10 RESSOURCES HUMAINES

6.10.1 Prolongation de la période d'essai d'un employé municipal

6.10.2 Fin d'emploi d'un employé municipal

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Aucun

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE